

CONTRAT D'ABONNEMENT DIVISIONNAIRE

A / RÉFÉRENCES ET OBJET DU CONTRAT :

Objet de l'abonnement : (Cadre réservé à l'administration)
 Distribution d'Eau Potable
 Assainissement collectif **ou** Assainissement non collectif
 immeuble collectif avec individualisation des contrats

Nature de l'activité :
Références du site :
Adresse de l'immeuble desservi :

Compteur : N°: Diamètre: Index de début :
Date souscription de l'abonnement :

Laval Agglomération assure en régie le service de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.
 Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.
 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée (article 2.3 du règlement du service des eaux) dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble indiqué ci-dessus.

B / RÉFÉRENCES DE L'ABONNE :

Références du propriétaire :	Réf. de l'abonné payeur:
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Courriel :.....	Courriel :.....
Téléphone :	Téléphone :

C / OBLIGATIONS

L'abonné

- déclare avoir pris connaissance :
 - * du (des) règlement(s) de service ci-joint, faisant partie intégrante du contrat d'abonnement et en accepter toutes les conditions, charges et obligations.
 - * des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, sachant que ces tarifs sont révisés annuellement.
 - * de son droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du présent contrat (*la demande de rétractation doit être transmise sur papier ou support durable au service avant le début d'exécution du contrat*).
- demande que lui soit accordé un abonnement pour l'utilisation de l'eau potable desservie par le réseau public dont il reconnaît la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.
- demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement définie ci-dessus, soit avant l'expiration du délai de 14 jours. En cas de rétractation avant ce délai, s'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de sa décision, proportionnel aux tarifs en vigueur, conformément à la loi du 17 mars 2014.
- s'engage à se conformer aux règlements de service auxquels il s'abonne, dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies du recours de droit commun. Lorsqu'un litige n'a pu être réglé au niveau local, il vous est possible de recourir à la médiation de l'eau (article 8.3 du règlement).
- accepte que la validation du contrat a valeur de "commande avec obligations de paiement" aux moyens de : TIP, chèque bancaire, prélèvement automatique à échéance ou mensuel sur compte bancaire, carte bancaire par internet ou en espèces à la Trésorerie du Pays de Laval.
- peut résilier son contrat d'abonnement en avertissant le service des eaux 10 jours au moins avant la date souhaitée. Il doit remplir le formulaire spécifique joint au contrat (disponible également sur le site www.agglo-laval.fr). **A défaut, l'abonnement se prolongera de plein droit et les consommations jusqu'à la date de demande de résiliation seront à la charge de l'abonné.**

Le Service des Eaux

Lu et approuvé,
Signature de l'abonné payeur

A LAVAL, le



Bruno MAURIN

CONTRAT D'ABONNEMENT DIVISIONNAIRE

A / RÉFÉRENCES ET OBJET DU CONTRAT :

Objet de l'abonnement : (Cadre réservé à l'administration)
 Distribution d'Eau Potable
 Assainissement collectif ou Assainissement non collectif
 immeuble collectif avec individualisation des contrats
 Nature de l'activité :
 Références du site :
 Adresse de l'immeuble desservie :
 Compteur : N°: Diamètre Index de début :
 Date souscription de l'abonnement :

Laval Agglomération assure en régie le service de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.
 Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.
 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée (article 2.3 du règlement du service des eaux) dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble indiqué ci-dessus.

B / RÉFÉRENCES DE L'ABONNE :

Références du propriétaire :	Réf. de l'abonné payeur:
Nom	Nom :
Adresse	Adresse :
Courriel :	Courriel :
Téléphone :	Téléphone :

C / OBLIGATIONS

L'abonné

- déclare avoir pris connaissance :
 - * du (des) règlement(s) de service ci-joint, faisant partie intégrante du contrat d'abonnement et en accepter toutes les conditions, charges et obligations.
 - * des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, sachant que ces tarifs sont révisés annuellement.
 - * de son droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du présent contrat (*la demande de rétractation doit être transmise sur papier ou support durable au service avant le début d'exécution du contrat*).
- demande que lui soit accordé un abonnement pour l'utilisation de l'eau potable desservie par le réseau public dont il reconnaît la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.
- demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement définie ci-dessus, soit avant l'expiration du délai de 14 jours. En cas de rétractation avant ce délai, s'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de sa décision, proportionnel aux tarifs en vigueur, conformément à la loi du 17 mars 2014.
- s'engage à se conformer aux règlements de service auxquels il s'abonne, dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies du recours de droit commun. Lorsqu'un litige n'a pu être réglé au niveau local, il vous est possible de recourir à la médiation de l'eau (article 8.3 du règlement).
- accepte que la validation du contrat a valeur de "commande avec obligations de paiement" aux moyens de : TIP, chèque bancaire, prélèvement automatique à échéance ou mensuel sur compte bancaire, carte bancaire par internet ou en espèces à la Trésorerie du Pays de Laval.
- peut résilier son contrat d'abonnement en avertissant le service des eaux 10 jours au moins avant la date souhaitée. Il doit remplir le formulaire spécifique joint au contrat (disponible également sur le site www.agglo-laval.fr). **A défaut, l'abonnement se prolongera de plein droit et les consommations jusqu'à la date de demande de résiliation seront à la charge de l'abonné.**

Le Service des Eaux

Lu et approuvé, Signature de l'abonné payeur

A LAVAL, le



Bruno MAURIN